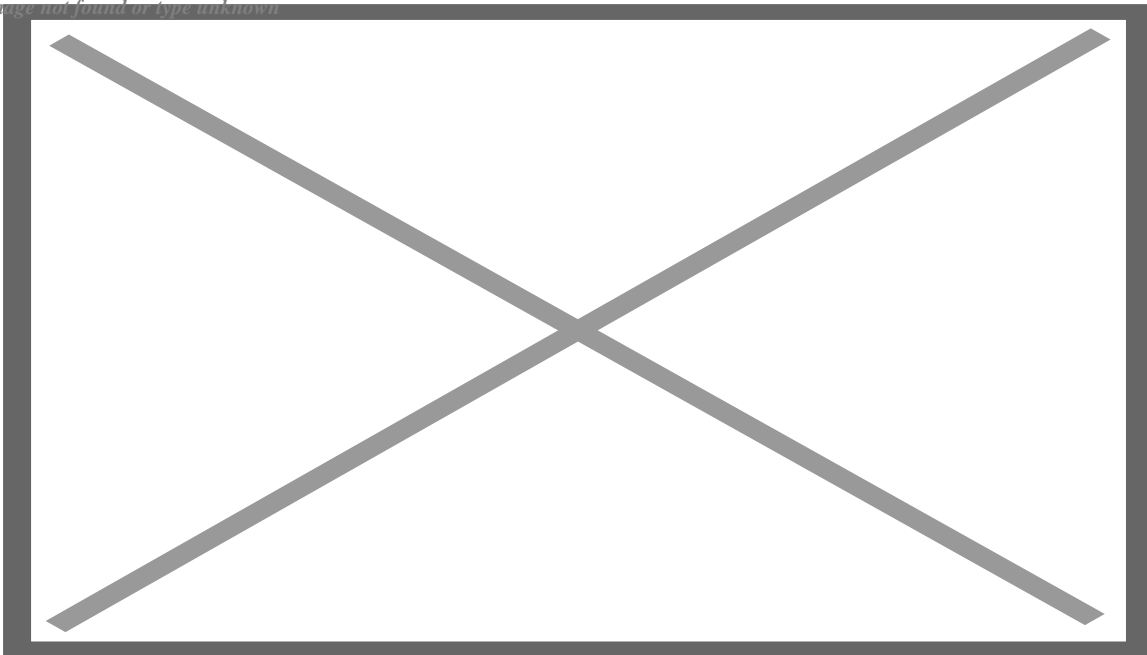


Le procès de l'ancienne présidente de facto Añez est suspendu en Bolivie

Image not found or type unknown



La Paz, 11 février (RHC) Le procès de l'ancienne gouvernante de facto Jeanine Añez pour l'affaire Coup d'Etat II a été suspendu par le Tribunal Premier de Sentence Anticorruption et contre la Violence envers la Femme de cette ville.

Le report est valable jusqu'à ce que "Le Tribunal de première instance anticorruption de la capitale, en régularisant les procédures, émette une nouvelle ordonnance d'ouverture, conformément à la loi et aux pouvoirs et dispositions prévus aux articles 52, 330, 340 quatrième alinéa et 342 du Code de procédure pénale" indique la décision rendue.

Dans le cadre de l'affaire coup d'État II, Añez et d'autres anciens chefs militaires et policiers font l'objet d'une enquête pour les événements de novembre 2019, avant que l'ex-sénatrice ne s'autoproclame présidente de facto.

La lettre signée par le juge technique suppléant Iván Perales ajoute que "avec cette détermination sont également notifiés les parties à la procédure".

L'audience d'ouverture virtuelle était prévue pour 9h00 heure locale, mais à peine 15 minutes plus tard, un processus de réflexion s'est ouvert, dans lequel certaines des personnes impliquées ont demandé avec insistance que les interventions soient en personne.

En raison de l'impossibilité présumée pour plusieurs personnes de se connecter correctement et de l'absence de certains des témoins prévus, les juges ont décidé de suspendre l'audience.

Vers 10 h 40, heure locale, le tribunal a prononcé une suspension d'audience pour évaluer les difficultés rencontrées et, à 11 h 27, à la reprise de l'audience, la décision de suspendre le procès a été rendue.

D'après les informations reçues, "l'ordonnance d'ouverture du procès (rendue le 18 janvier 2022) par le juge technique suppléant Iván Perales aurait été annulée à l'unanimité.

Outre Añez, cette affaire concerne Williams Kaliman, ancien commandant des forces armées, Flavio Gustavo Arce, ancien chef d'état-major, Pastor Mendieta, à la tête de l'armée, Gonzalo Terceros, ancien chef de l'armée de l'air et Palmiro Jarjury, chef de la marine. L'ancien commandant de la police, Yuri Calderón, est également accusé.

Le vice-ministre de la Justice pour les Droits Fondamentaux, César Siles, a annoncé que le ministère public demanderait une peine de 12 ans de prison.

Les partisans d'Añez dans leurs critiques soulignent qu'il s'agit d'"une persécution politique", mais le ministre de la Justice et de la Transparence lui-même, Iván Lima, a écarté cette situation et confirmé que le gouvernement avait invité le rapporteur de l'ONU sur l'indépendance judiciaire, Diego García-Sayán.

Alors que l'audience s'ouvrait ce jeudi, à l'extérieur du tribunal, des groupes de manifestants pour et contre l'ancienne dirigeante de facto scandaient des slogans et des accusations.

Les allégations concernant les massacres de Sacaba et Senkata, qui ont eu lieu sous le régime qui a dirigé la région jusqu'en 2020, étaient particulièrement frappantes.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/285863-le-proces-de-lancienne-presidente-de-facto-anez-est-suspendu-en-bolivie>



Radio Habana Cuba